

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 09/02/2021

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 19 h 30

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	M FERNEZ Timothée	Représentant des élèves

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

16 présents

Nombre de membres présents à la fin de la séance :

17 présents après le point 2

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Projet de répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) 2021-22
4. Questions diverses

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M FERNEZ Timothée est proposé secrétaire de séance.

<b>Membres présents :</b> 16	<b>Pour :</b> 16	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le proviseur présente l'ordre du jour.

Sont ajoutés à l'ordre du jour : un point sur le nouveau protocole sanitaire, une convention et l'ajout en questions diverses d'un point sur le projet de loi 4D, d'une information sur la nouvelle réglementation du Conseil d'Administration et d'un point sur la contestation des notes.

<b>Membres présents :</b> 16	<b>Pour :</b> 16	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

## 3. PROJET DE REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2021-22

M. le Proviseur présente à nouveau la synthèse du projet de répartition de la Dotation Horaire Globale 2021-22, présentée et discutée lors de la Commission permanente (juste avant la séance du CA), après une première présentation en Conseil d'Administration du 2 février 2021 au cours duquel le projet n'avait pas été adopté.

M. le proviseur présente un ajustement de cette synthèse avec 4 HSA modifiées, 2 sur les Lettres et 2 sur les Maths.

Une motion des parents d'élèves a été présentée à propos de la DHG (motion jointe au présent PV) ; il y est évoqué la question de certains élèves profitant de cours particuliers au vu de la situation sanitaire, cela creuse les inégalités entre élèves. Il y a un décalage entre les HP et le besoin réel des élèves, il est dit que la DHG est dans le déni de la situation sanitaire. Un courrier au rectorat sera envoyé suite à la motion, les enseignants souhaitent s'y associer. La DHG aboutit à un vote négatif en raison du manque d'HP, et du trop grand nombre d'HSA. Il est précisé par les représentants enseignants que le Lycée Docteur Lacroix n'est pas le seul établissement à voter négatif sa DHG, la portée du problème de dotation est nationale. Il y a une volonté des enseignants et des parents d'élèves d'interpeller le rectorat et le ministère, pour qu'ils interviennent et apportent des améliorations quant aux moyens alloués.

M. le proviseur met au vote la proposition de répartition de la DHG.

<b>Membres présents :</b> 17	<b>Pour :</b> 3	<b>Contre :</b> 13	<b>Abstention :</b> 1
---------------------------------	--------------------	-----------------------	--------------------------

**La répartition de la DHG 2021-22 n'est pas adoptée.**

#### **4. POINT SUR LE NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE**

Un nouveau protocole, dû au variant, est annoncé : fermeture des classes si les élèves sont cas-contact du variant ou contaminés, et soumis dans ce cas à un isolement de 10 jours.

Par ailleurs, les CA doivent s'effectuer en distanciel dorénavant ; pas de réunions de + de 6 personnes autorisées si la distanciation physique n'est pas respectée. Les conseils de classe en présentiel sont donc compromis. La Journée Portes Ouvertes ne pourra se dérouler selon le mode habituel, il conviendra de l'envisager en mode virtuel même si les délais sont extrêmement réduits.

Enfin, obligation de porter un masque de catégorie 1/FFP2, les autres masques ne sont plus acceptés.

Un appel aux médecins scolaires a été effectué pour faire un diagnostic des élèves. Une FAQ est diffusée pour les parents d'élèves et l'équipe pédagogique.

Se pose un problème pour les masques, les membres du CA se demandent comment procéder à une vérification du port du bon masque ? En tout cas, ceux fournis par le lycée sont de catégorie 1. S'en suit un débat autour de l'optimisation du port du masque : serait-ce possible d'avoir de meilleurs masques pour les enseignants, pour qu'ils puissent mieux respirer ? De nouvelles dotations de l'Etat sont attendues.

#### **5. CONVENTION**

Mme la proviseure-adjointe présente une convention sur une intervention de danse au lycée, le jeudi 11 février 2021, le projet « 4m2 ». Projet à la base prévu en salle de spectacle, il a été finalement proposé aux établissements scolaires, au regard de la situation sanitaire. Au Lycée Dr Lacroix, ce sont 3 danseurs professionnels qui viennent apporter une réflexion sur l'isolement et la promiscuité, de par leur proposition artistique. Ce projet entrant dans le cadre du partenariat avec le Théâtre Scène Nationale de Narbonne, il n'a pas d'incidence financière ; seule une assurance est requise.

Mme Rey Pouget participe à ce projet avec ses élèves de spécialité danse, M Cros amènera lui aussi ses élèves d'option arts plastiques à cette intervention. Il n'y a pas d'objection ou d'abstention quant à ce point.

<b>Membres présents :</b> 17	<b>Pour :</b> 17	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des personnels enseignants souhaitent refaire un point sur le projet de loi 4D en complément du précédent CA pour évoquer plus précisément la situation des adjoints-gestionnaires dans ce projet de loi et déposer une nouvelle motion en complément de la précédente (motion jointe à ce PV).

Pour information, suite à un décret de fin décembre 2020, les chefs d'établissement ne sont plus obligés de mettre en place des commissions permanentes, ainsi que de faire voter les ordres du jour. Au lycée Dr Lacroix, le proviseur précise qu'il souhaite le maintien d'une commission permanente en tant qu'instance d'échanges préalable aux CA.

Autre point évoqué, sur ces dernières semaines, du fait des modifications des conditions d'évaluation du baccalauréat, les élèves contestent désormais de plus en plus fréquemment leurs notes. Ce qui ne va pas sans poser de difficultés.

M le proviseur précise qu'une information de l'inspection générale est attendue pour les prochains jours sur le sujet de l'évaluation dans les conditions particulières traversées cette année. Il conviendra notamment d'envisager une nécessaire harmonisation des notes.

Une demande des élèves est évoquée : est-il possible de participer à des rattrapages pour bonifier sa moyenne ? Il y a un problème d'absentéisme stratégique des élèves. Une réflexion pédagogique doit avoir lieu, sur la manière de bonifier l'investissement des élèves. Il y a une continuité des comités d'harmonisation académiques même sans les épreuves du Baccalauréat.

Un représentant des enseignants, demande un cadrage national, pour que le Baccalauréat garde sa valeur par rapport à l'enseignement supérieur (problème du « bac maison »). Une anticipation est possible quant aux questions de la continuité pédagogique. Il est noté une augmentation des disparités entre établissement (cf algorithme de ParcoursSup, tenu secret). Il est mis en avant un problème d'équité quant au système de 2 groupes d'élèves : des élèves connaissent les sujets de contrôle à l'avance. Les enseignants répondent qu'ils déploient des méthodes pour respecter l'équité (notamment en établissant plusieurs sujets de contrôle).

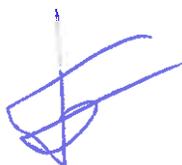
M le proviseur précise qu'un conseil pédagogique sera réuni à la rentrée de mars une fois les prescriptions de l'Inspection Générale connues car ces questions sont importantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

Le chef d'établissement

Timothée FERNEZ



Olivier CASTEL





**Motion présentée par les parents d'élèves  
au Conseil d'administration du Lycée Docteur Lacroix le 09/02/2021**

Les représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée Docteur Lacroix dénoncent à nouveau la Dotation Horaire Globale allouée par le rectorat pour la rentrée 2021.

Ils ont décidé d'émettre un vote négatif sur la répartition des moyens proposée par le chef d'établissement, sans remettre en cause son travail, mais pour protester contre la dégradation des conditions d'étude des élèves, rendue encore plus criante par la situation exceptionnelle que nous traversons.

La marge de manoeuvre de l'établissement est de plus en plus limitée, et la faiblesse de la dotation engendre des effectifs de classe pour la rentrée 2021 toujours aussi élevés, en dépit de la situation sanitaire encore incertaine.

Or, les besoins sont énormes et urgents. Nous constatons chaque jour de plus en plus de cas de jeunes en détresse scolaire, décrochés par le rythme des apprentissages, les programmes n'ayant pas été allégés malgré le contexte sanitaire.

Ces besoins se traduisent, entre autres, sur le terrain par l'augmentation du **recours aux cours particuliers payants** par les parents qui en ont les moyens, **creusant ainsi davantage les inégalités**.

A l'heure où le gouvernement affirme sa volonté de garder ouverts les établissements scolaires dont le **rôle pour la cohésion sociale est fondamental** pendant cette crise sans précédent, où il souligne régulièrement la **difficulté de cette situation pour les jeunes** et affiche par ailleurs sa volonté de **lutter contre les inégalités**, l'allocation d'une DHG en décalage avec les besoins réels des élèves n'est tout simplement pas compréhensible. La dégradation de travail des équipes éducatives associée à cette faiblesse des moyens marque également **l'absence de reconnaissance de leur mobilisation** pour poursuivre chaque jour leur travail en présentiel malgré le risque sanitaire que cela présente pour elles.

Nous ne voulons pas que les DHG soient un déni de la situation sanitaire, sociale et scolaire. Il s'agit au contraire de permettre à nos enfants de se construire un futur épanouissant à vivre.

**Attachés à la réussite de tous les jeunes, les représentants de parents au conseil d'administration du Lycée Docteur Lacroix exigent une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.**

CUSSAC M. HAMELIN P. ARONI  
  

**Motion présentée par les enseignants élus au conseil d'administration du lycée Dr. Lacroix du 9 février 2021.**

Le projet de loi 4D (« Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification ») a été présenté sans aucune concertation préalable aux organisations syndicales de la Fonction publique le 17 décembre dernier par Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Amélie de Montchalin ministre de la transformation de la Fonction publique.

Il prévoit la décentralisation, en particulier des **services de médecine scolaire de l'Éducation Nationale** aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation Nationale et signifierait pour les médecins, infirmier-es scolaires et conseiller-es de santé un transfert vers la Fonction publique territoriale et la dislocation de leur collectif de travail.

Parce que la santé des élèves est un des déterminants majeurs de la réussite scolaire, la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'École.

Les gestionnaires des EPLE, seraient quant à eux placés sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées). Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation que connaît nombre d'adjoint.es-gestionnaires actuellement en créant les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. En effet, l'intrusivité de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation, est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement. En outre, la décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui

L'adjoint.e-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Ce projet de loi est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyen-nes. Il consacre une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques.

Nous, les enseignants élus du Conseil d'administration du lycée Dr. Lacroix tenons à nouveau, à travers cette motion, à exprimer notre solidarité avec nos collègues concernés par ce projet de loi et à affirmer notre volonté de nous opposer à ces menaces qui planent sur le service public d'éducation.

P. LE BARS



L. WABER



P. NÉTZER



M. PANIQUIS



P. CROS



L. ANDRÉ



S. SACHOVI

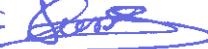


Les représentants de parents d'élèves élus au CA s'associent à cette motion.

MHAMMELIN



CUSSAC



PANARAI

